

# CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET

## MÉDIATHÈQUE LE COURTIL LOCOAL-MENDON

«L'accès libre à Internet dans les médiathèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement».

*Manifeste IFLA (International Federation of Library Associations and institutions)*

La consultation d'Internet dans les médiathèques a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces nouvelles technologies de recherche d'informations.

### CONDITIONS D'ACCES

**Art. 1 :** L'accès à Internet est libre et gratuit aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

**Art. 2 :** L'accès se fait librement en fonction de la disponibilité des postes informatiques et des tablettes. La durée d'utilisation est limitée à 1 heure, mais pourra être prolongée en l'absence de demande d'autres usagers. Le prêt de casque pour les tablettes se fait en échange de la carte d'identité de l'utilisateur.

**Art. 3 :** Les responsables d'utilisateurs mineurs, inscrits à la médiathèque, devront, lors de leur inscription, renseigner l'autorisation parentale leur donnant droit de consulter Internet en autonomie. Les utilisateurs mineurs non-inscrits à la médiathèque et tous les utilisateurs de moins de 12 ans devront être impérativement accompagnés d'un adulte lors de la consultation d'Internet.

**Art. 4 :** Cinq postes informatiques sont disponibles, dont un réservé aux personnes à mobilité réduite. Deux tablettes, iPad, sont également mises à disposition du public, pour une utilisation sur place uniquement.

### CONDITIONS D'UTILISATION

**Art. 5 :** L'utilisation des chats, messageries msn, forums de discussions, des jeux en ligne, du commerce en ligne, ainsi que toutes créations de pages web sont possibles. Le téléchargement de données et de documents est permis.

**Art. 6 :** L'utilisation des messageries électroniques est également permis.

**Art. 7 :** L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française. Sont donc interdits la consultation des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de la xénophobie ou de pratiques illégales ainsi que la consultation des sites de nature à porter préjudice à un tiers.

**Art. 8 :** Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom.

**Art. 9 :** L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel de la médiathèque peut avoir accès aux informations consultées par l'utilisateur et se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne serait pas conforme aux lois en vigueur et au respect des articles 7 et 8 de cette charte ou de supprimer toutes données contraires aux missions des bibliothèques.

**Art. 10 :** Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur, de modifier en quoi que ce soit la configuration du poste de consultation. Selon la gravité des faits, l'utilisateur encourra des sanctions.

**Art. 11 :** De manière générale, l'utilisateur doit veiller au respect du matériel et signaler au personnel tout dysfonctionnement du matériel informatique.

**Art. 12 :** L'apport de CD personnels et de clés usb est autorisé mais doit faire l'objet d'une vérification à la banque d'accueil.

**Art. 13 :** L'impression est possible dans une limite de 30 feuilles. Les tarifs appliqués sont : 0.10 cts pour les impressions en noir et blanc, 0.20 cts pour les impressions couleurs, gratuit pour les impressions de CV et 2€ pour les rapports de stage.

## **RESPONSABILITÉS**

**Art. 14 : responsabilités de l'utilisateur** • L'utilisateur est responsable de l'utilisation des services consultés • L'utilisateur est seul responsable de sa boîte aux lettres. La consultation et la suppression de messages relèvent de sa responsabilité • Il appartient à l'utilisateur des postes multimédia de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données • Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété. L'utilisateur des postes multimédia est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur Internet • La communauté des utilisateurs d'Internet a développé un code de conduite dont la violation peut avoir pour effet d'exclure l'utilisateur de l'accès à Internet. La médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de ce fait • L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé du fait de l'utilisation d'Internet au sein de la médiathèque.

**Art. 15 : responsabilités de la médiathèque** • La médiathèque n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par Internet et n'exerce aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de ses ordinateurs • La médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue responsable du contenu des sites et services consultés, y compris ceux accessibles via les annuaires, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les usagers et d'une manière générale de toute information consultée par l'utilisateur. Les parents ayant autorisé un mineur à consulter seul Internet l'ont fait en toute connaissance de cause : malgré la vigilance des bibliothécaires, la consultation de sites sensibles reste possible • La responsabilité de la médiathèque ne pourrait être mise en cause du fait de la nature du réseau Internet, et, en particulier, de ses performances techniques, des temps de connexion et de réponse, pour consulter, interroger ou transférer des informations et des éventuelles déconnexions en cours d'utilisation • La responsabilité de la médiathèque ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, notamment en cas d'interruption des services d'accès par le serveur occasionnant pertes de données ou tout autre préjudice • La médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau internet.

**Art. 16 :** Les utilisateurs doivent se conformer au règlement intérieur de la médiathèque, affiché dans le bâtiment.

**Art. 17 :** Le non-respect de cette charte peut entraîner la suspension immédiate de la consultation d'Internet, voire l'interdiction d'usage des postes informatiques.